

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB
Objet

CE.P.-A.A.C. - TARIFS 1982

82.020

DATE DE CONVOCATION

18 JANVIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 JANVIER 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

POUR 25

CONTRE

ABSTENTION

SOUS-PRÉFECTURE

29. JAN. 1982

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt deux janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, MAIRE DE ROYAN

Etaient présents : MM. LE MAIRE, Melle FOUCHÉ, MM. FABER, BOUTET,
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, BOUCHET, Adjoints
MM. COLLE, TETARD, HAULIN, BOISARD, CABAL, PELLETIER, DUFEIL, BERLAND,
BROTREAU, BOULAN, PAPEAU, GUICHAOUA, TAP, POUGET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mme TACQUET par M. FABER

M. MAURELLET par M. BOISARD

M. POUMAILLOUX par M. TETARD

Absents : MM.

MM. VIAUD, MONTRON

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Dans sa réunion du 16 décembre 1981, le Comité de
Direction de l'Office municipal du Tourisme a fait les propositions
suivantes pour la fixation des tarifs du CE.P.A.A.C. en 1982 :

1° Location des salles

La Commission des Finances de l'Office Municipal du
Tourisme dans sa séance du 7 décembre, avait proposé que soient
souvies à l'Autorité Municipale deux propositions concernant le
relèvement des tarifs du Palais des Congrès pour l'année 1982.

Il serait normal que les tarifs soient majorés de 10 %
minimum. Cette décision risquerait cependant d'être préjudiciable,
en raison de la prolifération des villes de congrès et de la
concurrence accrue qui en découle.

Un bon nombre de villes mettent gratuitement leur
établissement au service des congressistes et certains vont
jusqu'à offrir des subventions en supplément.

Le Comité de Direction de l'Office Municipal du Tourisme
se range à l'avis de la Commission des Finances et propose de
laisser le soin au Conseil Municipal de choisir, soit le relèvement,
soit le maintien des tarifs actuellement en vigueur.

2° Prestations annexes

La proposition présentée par la Commission des Finances

est approuvée.

Les tarifs des prestations annexes seront majorés de 10 % en 1982 et les taux horaires pour assistance technique actualisés en fonction de l'évolution des salaires.

a) Assistance technique

	<u>TARIFS 1981</u>	<u>TARIFS 1982</u>
Hôtesse d'accueil		
. Heures ouvrables, par heure	38 F	44 F
. Dimanches et jours fériés, par heure		
.....	57 F	62 F
. Nuit, par heure	68 F	75 F
Eclairagiste ou technicien audio-visuel par heure	75 F	83 F

b) Conditions "Service Traiteur"

La participation aux frais, fixée à 1 F par convive, devra être portée à 1,20 F en raison de l'augmentation des prix des produits d'entretien.

c) Travaux de secrétariat

	<u>TARIF 1981</u>	<u>TARIF 1982</u>
. <u>Dactylographie</u> : la page 21 x 29,7 (cette majoration correspond à l'indemnisation du temps réel nécessaire à la frappe)	6,50 F	8,00 F
. <u>Duplication</u> : stencils vierges, la pièce : 3,50 F		4,50 F
STENCIL DACTYLOGRAPHIE	10,00 F	12,50 F
tirage par unité de 100 feuillet, papier fourni : 20,00 F		25,00 F
. <u>Travaux de reprographie</u> (la photocopie) (cette diminution est liée au prix de revient consécutif à l'échange de l'appareil qui utilise le papier ordinaire).	1,50 F	1,00 F

d) Expositions

Afin de faciliter la facturation et actualiser les tarifs, le paragraphe relatif aux expositions devra être modifié comme suit.

Au lieu de :

"Lorsque l'exposition s'effectue dans une partie de hall, le tarif sera de 3 F le m² au sol + 1 F par m² "panneau" par journée d'occupation",

Lire :

"Lorsque l'exposition s'effectue dans une partie de hall, le tarif sera de 4 F le mètre linéaire pour les expositions sur panneaux et 4 F le m² pour les expositions au sol, par journée d'occupation".

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu les propositions du Comité de Direction de l'Office municipal du Tourisme en date du 16/12/81,

. Vu l'accord de principe de la Commission des Finances en date du 15 janvier 1982,

DECIDE :

1° de maintenir en 1982, les mêmes tarifs de location de salles, que ceux fixés par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 1981

2° de fixer, comme suit, pour l'année civile 1982, les tarifs des prestations annexes :

a) Assistance technique

	Pour mémoire DCM du 23/1/81	TARIFS 1982
<u>Hotesse d'accueil</u>		
. Heures ouvrables, par heure	38 F	44 F
. Dimanches et jours fériés, par heure	57 F	62 F
. Nuit par heure	68 F	75 F
<u>Eclairagiste ou technicien audio-Visuel</u>		
Par heure	75 F	83 F

b) Conditions "Service Traiteur"

La participation aux frais de consommation (eau, électricité et produits d'entretien, lave-vaisselle, sols etc...)

Par convive et par repas 1 f 1,20 F

c) Travaux de secrétariat

Dactylographie : la page 21 x 29,7 6,50 F 8,00 F

Duplication :

. Stencil vierge - la pièce 3,50 F 4,50 F
. Stencil dactylographié 10,00 F 12,50 F
. Tirage par unité de 100 feuillets, papier fourni 20,00 F 25,00 F

Travaux de reprographie

. Photocopie, la pièce 1,50 F 1,00 F

d) Exposition

Lorsque l'exposition s'effectue dans une partie du hall, le tarif sera de 4 F le mètre linéaire pour les expositions sur panneaux et 4 F le m² pour les expositions au sol, par journée d'occupation.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

29. JAN. 1982

Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. des C. ne.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.